Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20260706-2026097-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Pléchâtel

Séance du 06/07/2026

Date de la convocation
30/06/2026

Date d'affichage
30/06/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 23 Présents : 20 Votants : 22

A l'unanimité
Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026 et le 6 Juillet à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : Mme ADAM Marie-France, M. ARRAULT José, M. BARBU Guillaume, Mme BEZIN Charlène, M. BRIZARD Philippe, Mme COUÉ Virginie, M. DENIS Bernard, Mme DESHOUX Charline, Mme GÉRARD Michelle, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, M. LAVENIR Guillaume, M. MATRAT Hugues, Mme MORISSET Typhaine, Mme MOUAZAN Régine, Mme NUCITO Gaëlle, M. PERCHER Jean-Jacques, Mme POLIGNÉ Laëtitia, M. ROUSSELOT Sébastien, Mme SAULNIER Elise

Excusés ayant donné procuration : M. LALESNEL Thierry à M. DENIS Bernard, Mme TEILLARD Stéphanie à M. BRIZARD Philippe
Excusé : M. CONCHE Philippe

Mme ADAM Marie-France a été élue secrétaire

Numéro de la délibération : 2026097
Objet de la délibération : Constitution d'une servitude de réseau et d'ancrage d'un candélabre

Dans le cadre de la mise en vente des pavillons propriété de l'Office Public HLM Néotoa sis au 1-2-3-4-5-6-9-10 impasse des genêts à PLECHATEL, il a été constaté qu'un lampadaire communal est implanté dans le jardin du pavillon destiné à la vente sis au 10 impasse des genêts.

Afin d'éviter tout recours ultérieur dans le cadre de la cession de ce pavillon il est proposé de constituer une servitude de réseau et d'ancrage pour ce candélabre implanté sur la parcelle ZC N°440 (parcelle issue de la ZC 209 suite division).

Cette servitude ne fera l'objet d'aucune valorisation au profit de NEOTOA. NEOTOA prendra à sa charge l'ensemble des frais de Notaire afférents à la constitution de cette servitude.

Constitution d'une servitude de réseau et d'ancrage des d'un candélabre propriété du Domaine Public :
Fond servant : Parcelle ZC N°440
Fond dominant : Domaine public propriété de la commune de PLECHATEL

Cette servitude de réseau et d'ancrage prendra fin si le candélabre est, un jour, déplacé sur le domaine public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE la constitution de servitude présentée ci-dessus.
ACCEPTE que les frais de Notaire soient pris charge par Néotoa
CONFIE l'ensemble à l'Etude de Chézy sise 6, rue Louis d'Or à Rennes (35000).
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents juridiques liés à ce dossier.

Pour copie conforme.
Le / la secrétaire de séance,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 08/07/2026